Adhésion Aubagne Triathlon

Saison 2023-2024

## Introdution

Pour des raisons de capacité d'accueil, le comité directeur a décidé de limiter à 110 le nombre d'adhérents, dont 30 enfants. Il y a donc de la place mais ne tardez pas trop !

Les adhésions pour la saison  2023/2024 se dérouleront :

* pour les membres actuels du club, prioritaires, du 1er au 17 septembre 2023
* pour les nouveaux adhérents à partir du 17, en attendant vous avez le Pass Triathlon du 1 au 30 septembre 2023 pour se tester aux entraînements, et donc ensuite inscription jusqu’au 30 septembre.

Pour toute question vous avez le formulaire de contact ici : <https://aubagnetriathlon.com/contact> mais le mieux est de venir nous rencontrer à la fête des associations à Aubagne le samedi 9 septembre 2023 ou encore sur un entraînement CAP ou vélo donc les lieux/horaires sont ici https://aubagnetriathlon.com/entrainement

## Etape 1 - Inscription FFTRI

Pour s’inscrire vous devez tout d’abord aller sur le site de la FFTRI ici :

<https://espacetri.fftri.com/>

* Pour les membres actuels du club : connectez vous avec vos identifiants (rappel : c’est les 6 premiers numéros de la licence). Un questionnaire de santé vous sera proposé, s'il est négatif un nouveau certificat médical FFTRI sera nécessaire.
* Pour les nouveaux vous devez créer un compte via "se licencier" et suivez la procédure. Un certificat médical format FFTRI sera la aussi nécessaire.

ATTENTION : choisissez bien Aubagne Triathlon comme club lors de votre inscription ou renouvellement sinon vous devrez payer des frais de mutation, tous les ans certains se font avoir.

[A la fin de cette étape, un document "Demande de licence FFTRI" en 2 pages sera à signer et à rendre au club. Votre licence sera alors disponible sur ce site dans les semaines suivantes dès que le club aura accepté et validé votre inscription.](https://aubagnetriathlon.com/inscriptions)

PS : Le modèle de certificat médical FFTRI est ici: <https://aubagnetriathlon.com/inscriptions>

## Etape 2 - Inscription Aubagne Triathlon

Vous devez remplir :

* Le formulaire adhérent (Page 3)
* La simulation de cotisation (Page 4)
* Signer le réglementent intérieur (Page 5 et 6)

Pour les nouveaux adhérents vous devez en plus remplir :

* Le pass Club (téléchargeable sur <https://aubagnetriathlon.com/inscriptions>)
* Le formulaire tenue club nouveaux adhérents (ici: <https://aubagnetriathlon.com/inscriptions>)

## Etape 3 - Remise des dossiers et règlement

Je remets mon dossier :

* Sur aubagnetriathlon@gmail.com (Remplissez les formulaires ci-après et scannez les justificatifs) - Objectif zéro papier !
* Ou sinon pour ceux qui sont plus à l’aise en version papier : à un membre responsable

Seulement quand il est complet, c’est à dire avec :

* La demande de licence FFTRI imprimée et signée
* Certificat médical FFTRI si demandé lors de la demande de licence FFTRI
* Le formulaire adhérent rempli et signé
* La simulation de cotisation qui permettra de vérifier cohérence avec votre paiement
* Vos justificatifs de réductions
* Le règlement intérieur signé
* Règlement total de la cotisation via le site HelloAsso

<https://www.helloasso.com/associations/aubagne-triathlon/adhesions/aubagne-triathlon-inscription-saison-2023-2024>

Pour les nouveaux adhérents vous devez en plus fournir:

* Le pass Club rempli et signé
* Le formulaire tenue club nouveaux adhérents pour vérifier la cohérence avec paiement
* Règlement total des tenues via le site HelloAsso

<https://www.helloasso.com/associations/aubagne-triathlon/adhesions/aubagne-triathlon-tenues-nouveaux-adherents-saison-2023-2024/4>

Tout dossier incomplet sera refusé, le paiement sur HelloAsso ne vaut pas acceptation de votre dossier, le club se réserve le droit de refuser et de vous rembourser le cas échéant.

## Infos complémentaires pour le règlement

Cette année nous vous proposons un règlement via le site HelloAsso plusieurs conséquences

* Le paiement sera en 3 fois pour tout le monde, première échéance lors de votre inscription, puis fin octobre, puis fin novembre.
* HelloAsso est une plateforme gratuite qui se finance par les dons c'est pour cela que à l'étape Récapitulatif il vous est proposé une contribution par défaut, vous pouvez néanmoins la refuser en cliquant sur modifier et en mettant 0 EUR.
* Pour les jeunes saisissez comme code promo: JEUNE10, JEUNE20, JEUNE30 ... JEUNE150 selon le montant de réduction dont vous disposez avec votre carte collégien, votre EPass étudiant, votre pass sport ou chéquier jeune PIJ résidants aubagnais, les justificatifs seront à fournir par mail sur aubagnetriathlon@gmail.com. Si un montant de réduction manque laissez moi un SMS au 0651067536 je l'ajouterai dès que possible.

Formulaire adhérent

## Informations générales

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Sexe | H/F |
| Renouvellement | OUI/NON |
| Première Adhésion | OUI/NON |
| Mutation | OUI/NON |
| Date de naissance | ../../…. |
| Adresse postale |  |
| Tel portable |  |
| EMail |  |

## Pour les mineurs

|  |  |
| --- | --- |
| Nom représentant légal |  |
| Prénom représentant légal |  |
| Tel portable représentant légal |  |
| Email représentant légal |  |

## Droit à l’image

|  |  |
| --- | --- |
| Je soussigné(e) | ... |

autorise le club Aubagne Triathlon à exploiter gratuitement les photos de moi-même ou de mon

|  |  |
| --- | --- |
| enfant | ... |

réalisées lors de manifestations sportives ou évènements club. Ces photos pourront être utilisées sur le site internet du club, le compte Instagram et la page Facebook du club, ainsi que pour l’illustration dans la presse écrite, radiophonique et télévisée dans le but de valoriser la pratique de la discipline. La présente autorisation commence au jour de la signature du présent document et est illimitée dans le temps. L’arrêt de l’exploitation des photos et images pourra se faire définitivement sur simple demande écrite adressée au club.

## **Règlement intérieur**

Je reconnais d’autre part avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte son application.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fait àLe |  | Signature :(Signature électronique acceptée) |  |

Simulation de cotisation

Simulez le total de votre cotisation :

Cotisation = Cotisation Club +Cotisation FFTRI +Assurance FFTRi +Inscription course -Réduction

Ce formulaire vous permet de simuler cotre cotisation, vous devrez ensuite la régler via HelloAsso

https://www.helloasso.com/associations/aubagne-triathlon/adhesions/aubagne-triathlon-inscription-saison-2023-2024

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Tarif** | **Reportez ici le montant** |
| COTISATION CLUB | Obligatoire | 60 | 60 |
| COTISATION FFTRI | Licence Adulte Compétition | 95,7 |  |
| Choisir 1 option obligatoire | Licence Adulte Paratriathlon Compétition | 85,7 |  |
|  | Licence Adulte Loisir | 43,7 |  |
|  | Licence jeune 2005-2016 | 32,7 |  |
|  | Licence jeune tarif famille \* | 16,35 |  |
| ASSURANCE FFTRI | Formule 1 | 2,45 |  |
| Choisir 1 option obligatoire | Formule 2 | 4,61 |  |
|  | Formule 3 | 187,82 |  |
| INSCRIPTION COURSE | Jeunes nés entre 2005 et 2010 | 50 |  |
|  | Jeunes nés entre 2011 et 2016 | 35 |  |
| RÉDUCTIONS JEUNES | Collégiens \*\* |  |  |
|  | E-Pass \*\* |  |  |
|  | Pass sport \*\* |  |  |
|  | Chèque jeune PIJ résidants aubagnais \*\* |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

\*Tarif Famille FFTRI = Les juniors et plus jeunes bénéficient d’un demi-tarif sur la part fédérale et régionale, si les deux parents sont licenciés, ou si ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d’âges junior ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d’appartenance soit le même ou non)

\*\*Fournir le numéro de la carte collégien ou E-Pass ou Pass Sport dans le mail d’inscription, ou transmettre le chèque jeune PIJ à un responsable du club.

Règlement intérieur

Accepté par assemblée générale

En plus des règles édictées dans la Réglementation Générale de la Fédération Française de Triathlon, tout adhérent à Aubagne Triathlon s’engage à avoir lu et à respecter un certain nombre de règles propres à son fonctionnement interne, à ses objectifs sportifs et aux valeurs morales inhérentes à la vie associative.

## 1. Conditions d’adhésion

Aubagne Triathlon a pour objet la pratique du triathlon. Bien qu’ouvert à tous, un prérequis est nécessaire en natation (savoir-nager). L’admission au club sera décidée par les entraîneurs.

## 2. Cotisation

1. Tarif : La cotisation comprend la licence F.F.TRI. et l’adhésion au Club. Il existe un tarif d’adhésion « adulte » et deux tarifs d’adhésion « jeune » pour les catégories « Poussins/Pupilles/Benjamins » et « Minimes/Cadets/Juniors ». Le montant de l’adhésion est défini lors de chaque assemblée générale pour l’année N+1. L’adhésion ne comprend pas de tenues. Cependant l’achat de la Trifonction est obligatoire lors de la 1ère adhésion au club.
2. Paiement : Le paiement de la cotisation doit être fait intégralement lors de l’inscription mais pourra être séparé en 3 chèques mis à l’encaissement au cours des 3 mois suivant l’inscription (sur demande au trésorier). Le dernier chèque est encaissé le 30 novembre.
3. Réduction : Une réduction famille sur la part club s’applique à partir du deuxième jeune licencié (moins de 18 ans) d’une même famille.
4. Mutations : Les frais de mutations d’un membre entrant au Club sont à la charge de celui-ci (20€).
5. Pénalités de retard : Les pénalités liées à une régularisation trop tardive de la demande de licence F. F.TRI. sont à la charge du retardataire. (20€). La date limite de dépôt de dossier est communiquée par mail et visible sur le site internet de club.

## 3. Courses club

Chaque année trois courses clubs sont sélectionnées lors de l’Assemblée générale, dans le but de rassembler un maximum d’adhérents et d’encourager à la pratique en compétition. Ces courses sont remboursées (tout ou partiellement en fonction des finances du club) sous la forme de « bons de réduction tenue » en fin de

saison à condition d’

* Avoir porté la tenue club sur ces courses club
* Avoir couru sous le nom Aubagne Triathlon
* Avoir été bénévole lors du Duathlon d’Aubagne

## 4. Licences entraîneurs et arbitres

* Selon le budget prévisionnel, le club prend en charge tout ou partie de la formation de ses bénévoles (BF5 ou BF4). Ceux-ci devront effectuer leur stage pratique (30h) au sein du club.
* Les bénévoles prenant en charge un groupe pendant une année pleine (30h minimum de présence) auront leur licence offerte l’année suivante.
* Les bénévoles arbitres ayant réalisé leurs 4 arbitrages, auront leur licence offerte l’année suivante.

## 5. Bénévolat

Tout adhérent à Aubagne Triathlon s’engage à être présent lors de l’organisation du Duathlon d’Aubagne le deuxième WE de mars, au minimum sur le sprint, au mieux de toute la journée. La présence doit être signalée par retour de mail avant le jour de l’épreuve.

## 6. Code du sportif

Dans le but de préserver l’image et la convivialité du club, tout adhérent d’Aubagne Triathlon se doit de

respecter ces quatre principes du code du sportif :

* Respecter les règles de la compétition
* Respecter les arbitres
* Respecter adversaires et partenaires
* Refuser toute forme de violence et de tricherie

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Articles 5.6.7 spécifiques à l’école de Triathlon

5. Entraînements

L’agenda des entraînements est visible sur le site internet du club et sur le forum pour les actualités. Les entraînements ne pourront avoir lieu qu’en présence d’au moins une des personnes de l’équipe d’encadrement, elle-même désignée par le Comité Directeur.

6. Présence aux entraînements

Nos entraîneurs étant bénévoles, une présence régulière et ponctuelle aux entraînements est demandée.

7. Participation au class triathlon et à une compétition

La participation à au moins un class triathlon (tests organisés en natation et course à pied), et à un triathlon dans l’année est obligatoire.

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 8. Non respect de l’un des articles

Dans le respect de la vie du Club des mesures disciplinaires pourraient être prises par le Comité Directeur à

l’encontre d’un adhérent n’ayant pas respecté un des articles du règlement intérieur.

Ces mesures pouvant aller du non-renouvellement de la licence, à la radiation de l’adhérent en cours de

saison (cf. Art 1.2.5 des Statuts).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fait àLe |  | Signature :(Signature électronique acceptée) |  |